



#### POURQUOI?

- Les sols à nu, fraîchement remaniés par la machinerie, sont très sensibles à l'érosion;
- La végétation est la meilleure protection contre l'érosion: son feuillage intercepte la pluie et ses racines retiennent les sédiments;
- La végétation diminue la vitesse d'écoulement de l'eau;
- La végétation disperse l'écoulement de l'eau;
- La végétation capte les sédiments et filtre les fertilisants et produits chimiques transportés par l'eau.

#### COMMENT?

- Identifier et conserver les aires de végétation qui ne nuiront pas aux travaux;
- Dégager la zone de construction autour de la fondation d'un maximum de 8 m (25 pi);
- Conserver les superficies minimales boisées prévues au règlement municipal (voir tableau 1);
- Garder une bande de végétation naturelle aux limites du terrain, 6 m (20 pi) en avant et 3 m (10 pi) sur les côtés et à l'arrière.

#### CONSEILS POUR PROTÉGER LES ARBRES

- Bien identifier les limites de l'aire de travail;
- Délimiter l'aire de travail à 1 m (3 pi) ou plus de la surface boisée à conserver, car le premier mètre de végétation adjacent à un sol remanié sera perturbé;
- Prévoir que les grands arbres laissés sur place lors du déboisement pourraient être très vulnérables aux grands vents. Il est préférable de conserver des bosquets ou massifs d'arbres, plutôt que des arbres isolés;
- Ne jamais reblayer ou compacter les racines;
- Protéger les arbres avec des clôtures pour éviter les bris par accident;
- Dans le cas où des racines doivent être coupées, faire une coupe nette et droite, afin d'augmenter les chances de survie de l'arbre.

|   | DIMENSION DU TERRAIN        |                                  |                                  |   |
|---|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---|
|   | MOINS DE 2500 MÈTRES CARRÉS | ENTRE 2500 ET 2999 MÈTRES CARRÉS | ENTRE 3000 ET 4999 MÈTRES CARRÉS | PLUS DE 5000 MÈTRES CARRÉS, MAIS INFÉRIEURE À 20000 MÈTRES CARRÉS |
| Pourcentage minimal de surface boisée à conserver | 10%                         | 50%                              | 60%                              | 70%   |

Tableau 1: Surface boisée minimale en fonction de la superficie du terrain